

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST HIGH YIELD 2029

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest High Yield 2029.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

| Caractéristiques | | | | | | | |
|------------------|--------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|---|---|---|
| Part | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum des souscriptions initiales | Montant minimum des souscriptions ultérieures |
| | | Revenu net | Plus-values nettes réalisées | | | | |
| IC | FR001400M5V4 | Capitalisation | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Tous souscripteurs | 100 000 euros | Néant |
| ID | FR001400M5W2 | Distribution | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Tous souscripteurs | 100 000 euros | Néant |
| RC | FR001400M5X0 | Capitalisation | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Tous souscripteurs | Néant | Néant |
| RD | FR001400M5Y8 | Distribution | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Tous souscripteurs | Néant | Néant |
| A | FR001400M5Z5 | Capitalisation | Capitalisation et/ou distribution | EUR | Part réservée aux UC (Unités de compte) du Groupe Abeille | Néant | Néant |

| | | | | | | | |
|---------------------------------|--------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----|---|------------------|----------------|
| RFC | FRO01400M691 | Capitalisation | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat. | Néant | Néant |
| RFD | FRO01400M683 | Distribution | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat. | Néant | Néant |
| AFER High Yield 2029 | FRO01400NGV5 | Capitalisation et/ou Distribution | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Part réservée à la souscription via des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite. | Néant | Néant |
| XL | FRO01400NGW3 | Capitalisation et/ou Distribution | Capitalisation et/ou Distribution | EUR | Parts réservées aux souscripteurs dont le montant minimum de souscription initiale est de 20 000 000 Euros. | 20 000 000 Euros | Néant |
| Afer Génération High Yield 2029 | FRO01400RY13 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION auprès du Groupe Abeille Assurances | Pas de minimum | Pas de minimum |

Pour les parts IC – ID et XL, Il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de Gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de Gestion.

Objectif de gestion

Le Fonds Ofi Invest High Yield 2029 a pour objectif de gestion à compter du 5 Février 2024 et jusqu'au 31/12/2029, d'obtenir une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2029, en investissant majoritairement dans des titres à caractère « High Yield » (spéculatifs). L'échéance moyenne du portefeuille sera comprise entre le 5 février 2024 et le 31 décembre 2029.

Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du FCP et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente.

La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2029. Toutefois, dans la limite de 5% maximum de l'actif du Fonds, en cas de restructuration d'un titre à l'initiative de sa société émettrice qui conduirait à l'émission d'un nouveau titre, avec une nouvelle date de maturité postérieure au 30 juin 2030, (ci-après la « Restructuration »), le gérant pourra décider de conserver en portefeuille le titre issu de la Restructuration.

Toutefois, pendant la période de commercialisation et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Indicateur de référence

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2029. Toutefois, dans la limite de 5% maximum de l'actif du Fonds, en cas de restructuration d'un titre à l'initiative de sa société émettrice qui conduirait à l'émission d'un nouveau titre, avec une nouvelle date de maturité postérieure au 30 juin 2030, (ci-après la « Restructuration »), le gérant pourra décider de conserver en portefeuille le titre issu de la Restructuration. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2029, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos).

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*), *Investment Grade*), afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « *Investment Grade* ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « *Buy and hold* », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la durée seront gérées activement.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés au minimum « *BB-* La Société » de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de *BB-* (en application de la politique de notation d'Ofi invest Asset Management), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie *CCC* entraînera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2029 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de 1158 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « *bottom up* » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « *top down* » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché *High Yield* - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) dans la limite de 30% de l'actif net ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en oeuvre, le profil de risque du Fonds varie dans le temps.

L'exposition du Fonds aux obligations et obligations convertibles diminuera en raison de l'arrivée à échéance des titres. A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds sera géré en monétaire et en référence aux taux moyen du marché monétaire en Euro (Eonia capitalisé, €ster). Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.

Toutefois, dans la limite de 5% maximum de l'actif du Fonds, en cas de restructuration d'un titre à l'initiative de sa société émettrice qui conduirait à l'émission d'un nouveau titre, avec une nouvelle date de maturité postérieure au 30 juin 2030, (ci-après la « *Restructuration* »), le gérant pourra décider de conserver en portefeuille le titre issu de la Restructuration.

En outre, le Fonds pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif net, sur les instruments financiers à terme français et étrangers ou négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, sans recherche de surexposition. Il pourra prendre des positions en vue de couvrir et d'exposer le portefeuille au risque de taux et en vue de couvrir le portefeuille aux risques de change et de crédit. Il négociera également des contrats de swap et/ou de change à terme afin de couvrir le portefeuille contre le risque de change avec toutefois un risque résiduel.

Par ailleurs, pendant la période de commercialisation et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme suit :

Le gérant pourra être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP. Par ailleurs, il pourra procéder aux arbitrages de titres nécessaires afin d'ajuster la notation ESG du portefeuille afin de rester à tout moment supérieur au score ESG de l'univers d'investissement.

Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera également autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

De plus, la gestion met en œuvre une approche ESG, qui consiste à obtenir une Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la Note ESG de l'univers ESG de comparaison comprenant les valeurs de l'univers composé à 10% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00) et à 90% de l'indice « ICE bofa euro high yield index » (HE00) , que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP au regard de sa stratégie. Cependant le gérant peut sélectionner des valeurs en dehors de l'univers ESG.

Les titres sont sélectionnés au regard de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La part des valeurs et des titres notés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à :

- 75% (hors liquidités) pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Le gérant pourra toutefois sélectionner, dans la limite de 25% maximum de l'actif de la Poche High Yield et dans la limite de 10% maximum de l'actif de la Poche Investment Grade, des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par la notation ESG propriétaire) ne disposant pas d'une Note ESG.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement, pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG.

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf
Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'équipe d'analyse ESG réalise également une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G).

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- -Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...);
- -Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir du référentiel, une Note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux E, S et G est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi en obligations et autres titres de créances d'entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées, de toutes zones géographiques, libellés en euros ou en devises : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées négociés sur des marchés réglementés.

De la même manière et de façon accessoire (10%), le Fonds pourra investir en obligations d'émetteurs privés dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions...). L'exposition éventuelle aux marchés actions induite par ces produits sera cependant marginale et ne constitue pas le cœur de cible du portefeuille.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, pourront être notés spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- De 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- De 0 % à 50 % de son actif en titres « Investment Grade » ;
- 0% à 10% de son actif en titres non notés.

Les titres composant le portefeuille sont libellés en euro ou en devises, avec couverture du risque de change systématique.

La maturité des titres en portefeuille ne pourra excéder 6 mois après le 31 décembre 2029. Toutefois, dans la limite de 5% maximum de l'actif du Fonds, en cas de restructuration d'un titre à l'initiative de sa société émettrice qui conduirait à l'émission d'un nouveau titre, avec une nouvelle date de maturité postérieure au 30 juin 2030, (ci-après la « Restructuration »), le gérant pourra décider de conserver en portefeuille le titre issu de la Restructuration.

Pendant la période de souscription et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera également des instruments du marché monétaire et OPCVM monétaires.

| | |
|--|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré | Entre 0 et 6 |
| Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi | Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : de 0 à 100% de l'actif net (*) |
| Niveau de risque de change supporté par le Fonds | Proche de 0% de l'actif net – risque résiduel |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Fonds est exposé | OCDE : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres : de 0 à 20% de l'actif net |

(*) La limite de 100% peut être ponctuellement dépassée dans le cadre de Souscriptions/Rachats importants, de variations importantes des marchés ou encore à raison d'un léger décalage de règlement dans le cadre d'opérations d'arbitrage à l'actif du Fonds.

Actions : de 0 à 10 % de l'actif net ;

Le Fonds peut détenir des actions exclusivement issues d'une conversion (obligations convertibles, bons de souscription en actions, obligations remboursables en actions, debt to equity swap...) dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif net. Il n'y aura ni répartition sectorielle ni taille de capitalisation prédéfinie.

Actions ou parts d'OPC :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change.

L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; leur utilisation n'implique pas une surexposition du portefeuille du Fonds. Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures sur indices de taux d'intérêt. Les futures servent essentiellement à calibrer l'exposition globale du Fonds à la sensibilité taux.

Dérivés de change :

Le Fonds peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (forward, futures), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les expositions en devise du Fonds. Une politique de couverture systématique du risque de change est mise en place par le gérant. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel en fonction des conditions de marché.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection. L'utilisation des Credit Default Swap clearés (CDS) indiciels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net du Fonds. Le CDS permet de se protéger contre la défaillance d'un émetteur en payant à un tiers un flux régulier et en recevant de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de la défaillance redoutée. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille.

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

En particulier, le Fonds peut investir en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité, rendement ou de liquidité.

Le Fonds pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. La méthode du calcul du risque globale est celle du calcul de l'engagement.

Dépôts :

Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'aura pas recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Engagement du Fonds :

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, Morgan Stanley et Natixis.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « *collateral agreement* » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*) :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains pays :

Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs privés ou public de pays dont la dette souveraine est particulièrement risquée dans les conditions de marché prévalant à la date de lancement du Fonds : Espagne, Italie, Portugal.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé à la dette des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change :

Bien que le portefeuille soit systématiquement couvert du risque de change par le gérant, une telle couverture étant par construction imparfaite, le Fonds reste exposé à un risque résiduel de change.

Le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières.

Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : Il entraîne soit la conversion des cocos en actions («equity conversion»), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : Le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non remboursement en date de call : Les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : Compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : Les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Durée de placement recommandée

31 décembre 2029.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

05/02/2024 :

- Création du Fonds Ofi Invest High Yield 2029 - Classification SFDR : Article 8.
- Création des 9 parts suivantes :
 - IC : Code ISIN : FR001400M5V4
 - ID - Code ISIN : FR001400M5W2
 - RC - Code ISIN : FR001400M5X0
 - RD - Code ISIN : FR001400M5Y8
 - RFC - Code ISIN : FR001400M691
 - RFD - Code ISIN : FR001400M683
 - A - Code ISIN : FR001400M5Z5
 - AFER High Yield 2029 – Code ISIN : FR001400NGV5
 - XL – Code ISIN : FR001400NGW3

29/03/2024 :

- Suppression des frais de sortie de 2% pour les parts suivantes :
 - IC : Code ISIN : FR001400M5V4
 - ID - Code ISIN : FR001400M5W2
 - RC - Code ISIN : FR001400M5X0
 - RD - Code ISIN : FR001400M5Y8
 - RFC - Code ISIN : FR001400M691
 - RFD - Code ISIN : FR001400M683
 - XL – Code ISIN : FR001400NGW3

Les parts A et AFER HIGH YIELD 2029 en étaient déjà exonérées.

15/09/2024 :

- Enregistrement en Espagne pour les parts suivantes :
 - IC : Code ISIN : FR001400M5V4
 - RC - Code ISIN : FR001400M5X0
 - RFC - Code ISIN : FR001400M691

15/11/2024 :

- Création de la part AFER Generation High Yield 2029 – Code ISIN : FR001400RY13.

CHANGEMENT(S) À VENIR

01/01/2025 :

- Par décision de la Société de Gestion, prolongation de la période de souscription du 01/01/2025 au 30/06/2025.
- Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 11%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Sur l'exercice, Ofi Invest High Yield 2029 n'est intervenu ni sur des dérivés de crédits ni sur des dérivés de taux.

Le marché high yield a connu en 2024 une deuxième année consécutive de très bonne performance financière, grâce à un rendement initial élevé et à un resserrement fort des primes de crédit sur l'année de 80 pb, ce qui a compensé la hausse des taux gouvernementaux (le taux 10 ans allemand étant passé de 2.02% à 2.36% sur l'année).

La performance annuelle du marché HY européen hors financières a été très homogène sur l'année par classe de rating, avec les BBs progressant de +8.4%, les Bs de +8.4% et les CCCs de +9.3%. En revanche, on notera la performance exceptionnelle des hybrides corporate, à +19.2%. Les dettes perpétuelles ont en effet bénéficié d'un double effet positif : 1/ le poids très élevé des obligations subordonnées immobilières, qui ont rebondi fortement au cours de l'année, les investisseurs saluant la baisse des taux directeurs de la BCE, et 2/ la notation Investment Grade de leurs émetteurs, toujours favorisés dans un contexte de détérioration macroéconomique.

Côté macroéconomique, plusieurs difficultés ressortent en effet de l'année 2024, notamment au sein des principaux pays européens. Côté industriel, les difficultés structurelles apparues en Allemagne en 2023 ont persisté, alors que les défaillances d'entreprises ont nettement augmenté en France. Côté politique, la France a connu une instabilité rare, alors que des élections sont convoquées en Allemagne début 2025. Au milieu des troubles européens, la réélection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis devrait s'accompagner d'une mise en place aux cours des prochains trimestres de nouveaux droits de douane, ce qui accentueraient encore les difficultés européennes. En revanche, les économies européennes ont bénéficié significativement du recul de l'inflation, ce qui a également permis à la BCE de commencer l'assouplissement de sa politique monétaire, un assouplissement qui devrait se poursuivre au cours de l'année 2025.

Les facteurs techniques ont nettement soutenu le marché en 2024. La baisse des taux a convaincu les investisseurs de s'intéresser à la classe d'actifs, et les flux entrants ont ainsi été très soutenus sur l'année, avec plus de 17 Mds\$ de collecte en 2024 sur les fonds high yield en Europe. Nous notons cependant une légère décollecte sur le marché sur les dernières semaines de l'année 2024.

Le marché primaire high yield a de son côté été extrêmement actif en 2024, après deux années difficiles en 2022 et 2023 du fait de la hausse des taux. Avec 105Mds€ émis, 2024 est la 2e plus forte année en termes d'émissions sur le marché high yield européen. Les émetteurs ont bénéficié de la baisse des primes de crédit et du fort appétit des investisseurs pour la classe d'actifs pour allonger leurs maturités de dette à des conditions de financement satisfaisantes. Nous notons cependant que les maturités des années 2025 et 2026 représentent encore 80Mds€, et estimons donc que le marché primaire devrait rester soutenu sur le 1er semestre 2025.

Enfin côté émetteurs, on notera la hausse des taux de défaut sur les catégories de rating les plus basses, auxquelles le fonds est moins exposé que son indice. L'année a en effet été caractérisée par l'augmentation des « distressed exchanges », mécanisme de défaut qui permet d'accélérer la résolution d'une situation stressée. Des situations restent sous surveillance en ce début d'année 2025, notamment la situation de SFR (Altice France), un des principaux émetteurs du marché high yield européen, toujours en négociation avec ses créanciers pour diminuer le poids de sa dette.

Performances

La performance du Fonds Ofi Invest High Yield 209 a été de 6,71% pour la part A (abondée le 05/02/2024), de 1,04% pour la part AFER Generation High Yield 2029 (abondée le 15/11/2024), de 7,12% pour la part AFER High Yield 2029 (abondée le 05/02/2024), de 6,83% pour la part RC (abondée le 05/02/2024) ; de 6,13% pour la part RD (abondée le 12/03/2024), de 1,72% pour la part RFC (abondée le 16/10/2024) et de 2,93% pour la part XL (abondée le 05/02/2024).

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

| Ptf Libellé | Code ISIN | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|---|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|------------|
| Ofi Invest High Yield 2029 PART A | FR001400M5Z5 | 05/02/2024 | 31/12/2024 | 6,71% | 0,00% | 100,00 € | 106,71 € |
| Ofi Invest High Yield 2029 Part AFER Generation High Yield 2029 | FR001400RY13 | 15/11/2024 | 31/12/2024 | 1,04% | 0,00% | 100,00 € | 101,04 € |
| Ofi Invest High Yield 2029 Part AFER High Yield 2029 | FR001400NGV5 | 05/02/2024 | 31/12/2024 | 7,12% | 0,00% | 100,00 € | 107,12 € |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART IC | FR001400M5V4 | Aucun porteur | | | | | |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART ID | FR001400M5W2 | Aucun porteur | | | | | |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART RC | FR001400M5X0 | 05/02/2024 | 31/12/2024 | 6,83% | 0,00% | 100,00 € | 106,83 € |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART RD | FR001400M5Y8 | 12/03/2024 | 31/12/2024 | 6,13% | 0,00% | 100,00 € | 106,13 € |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART RFC | FR001400M691 | 16/10/2024 | 31/12/2024 | 1,72% | 0,00% | 100,00 € | 101,72 € |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART RFD | FR001400M683 | Aucun porteur | | | | | |
| Ofi Invest High Yield 2029 PART XL | FR001400NGW3 | 05/02/2024 | 11/07/2024 | 2,93% | 0,00% | 1 000,00 € | 1 029,32 € |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS | CATEGORIE | ISIN | TITRE | MOUVEMENTS | |
|----------------------------|-------------|--------------|---|---|----------------|
| | | | | (en devise de comptabilité, hors frais) | |
| | | | | ACQUISITIONS | CESSIONS |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OPC | FR0000008997 | OFI INVEST ESG LIQUIDITES D | 231 285 400,60 | 208 447 404,62 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2859406139 | ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029 | 5 097 736,69 | 746 897,20 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2615937187 | ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030 | 4 792 005,79 | 209 060,34 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2606019383 | IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK15/05/2028 | 4 724 100,24 | 202 393,92 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2920504292 | METLEN ENERGY & METALS 4% 17/10/2029 | 4 706 416,60 | 1 000 000,00 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2532478430 | TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028 | 4 618 197,56 | 197 262,56 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2825597656 | OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029 | 4 611 513,24 | 200 934,00 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2641928036 | PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028 | 4 603 884,65 | 197 525,99 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2679767082 | BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029 | 4 568 131,52 | 205 061,24 |
| OFI INVEST HIGH YIELD 2029 | OBLIGATIONS | XS2826718087 | SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030 | 4 562 346,34 | 270 460,67 |

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31/12/2024
- Taux : Pas de position au 31/12/2024
- Crédit : Pas de position au 31/12/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2024
- Commodities : Pas de position au 31/12/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 31/12/2024
- Options : Pas de position au 31/12/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, Ofi Invest High Yield 2029 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest High Yield 2029

Identifiant d'entité juridique :
5493000JSCLB2CWDZJ20

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest ESG Actions Internationales (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a notamment investi dans des obligations principalement High Yield émises par des émetteurs privés affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG et veillait à ce que la note ESG soit à tout moment supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **6,55** sur 10 ;
- **La note ESG de l'univers d'investissement** est de **6,22** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds Maître.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

| Indicateur d'incidence négative | Élément de mesure | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante | |
|---|-----------------------|---|---------------------------------|---|---|--|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | | | |
| Emissions de gaz à effet de serre | 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 | 24144,33 Teq CO2 | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | <p>Notation ESG¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate ;</p> <p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz</p> <p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée.</p> <p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz</p> |
| | | Emissions de GES de niveau 2 | 7499,19 Teq CO2 | | | |
| | | Emissions de GES de niveau 3 | 206227,55 Teq CO2 | | | |
| | | Emissions totales de GES | 237871,07 Teq CO2 | | | |
| Emissions de gaz à effet de serre | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC) | 1140,15 (Teq CO2/million d'EUR) | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p> |
| | | | Taux de couverture = 64,5% | | | |
| | | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA) | 879,65 (Teq CO2/million d'EUR) | | | |
| | Part d'investissement | 2% | | Se référer à la | Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. | |

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

| | | | | | | | |
|--------------|--|--|---|---|--|--|---|
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Taux de couverture = 81,8% | | « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie | Part d'énergie non renouvelable consommée = 74% | Celle annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 73,0% | | | | |
| | | | Part d'énergie non-renouvelable produite = 34% | | | | |
| | | | Taux de couverture = 18,2% | | | | |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 1,29 (GWh/million d'EUR) | | | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | Taux de couverture = 78,5% | | | | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1% | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | | |
| | | Taux de couverture = 76,5% | | | | | |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée | 146,10 (Tonnes) | | | | |
| | | | Taux de couverture = 2,4% | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|----------------------------|---|--|---|
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 675,46 (Tonnes) | | | |
| | | | Taux de couverture = 34,0% | | | |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% | Cette annexe contenant les informations relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 96,4% | | | |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 41% | Cette annexe contenant les informations relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 78,0% | | | |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | | 0,14 | Cette annexe contenant les informations relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site | Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 23,3% | | | |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | | Taux de couverture = 34% | Cette annexe contenant les informations relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. |
| | | | Taux de couverture = 76,0% | | | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|----|----------------------------|---|---|---|
| | | | | être publiée. | internet de la Société de gestion | <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). | |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% | Taux de couverture = 95,6% | | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. |
| | | | | | | | <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | | | | |
| Eau, déchets et autres matières | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques | Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques | 1% | Taux de couverture = 81,8% | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | | | | | Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 1% | Taux de couverture = 79,5% | | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » |
| | | | | | | | Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). |
| Indicateurs applicables aux émetteurs souverains et supranationaux | | | | | | | |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | NA | NA | Non applicable. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GESTendance »). |
| | | | | | | | <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions | NA | | | | Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux |

| | | | | | | |
|--|--|---|----|--|--|---|
| | | internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | NA | | | <p>qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...).</p> <p>Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).</p> |
|--|--|---|----|--|--|---|

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

| Actif | Poids | Pays | Secteur |
|--|-------|-------------|------------------------------|
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D | 6,6% | France | |
| ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS) | 1,4% | #N/A | Consommation discrétionnaire |
| ITM ENTREPRISES SA SAS | 1,3% | France | Soins de santé |
| ZEGONA FINANCE PLC RegS | 1,3% | Royaume Uni | Services de communication |
| SAIPEM FINANCE INTERNATIONAL BV MTN RegS | 1,3% | Italie | Pétrole et gaz |
| IHO VERWALTUNGS GMBH RegS | 1,3% | Allemagne | Consommation discrétionnaire |
| PLAYTECH PLC RegS | 1,3% | Royaume Uni | Consommation discrétionnaire |
| BOELS TOPHOLDING BV RegS | 1,3% | Pays-Bas | Industrie |
| OI EUROPEAN GROUP BV RegS | 1,3% | Etats Unis | Matériaux |
| CECONOMY AG RegS | 1,3% | Allemagne | Consommation discrétionnaire |
| TEREOS FINANCE GROUPE I SA RegS | 1,3% | France | Soins de santé |
| SYNTHOMER PLC RegS | 1,3% | Royaume Uni | Matériaux |
| FNAC DARTY SA RegS | 1,3% | France | Consommation discrétionnaire |
| AVIS BUDGET FINANCE PLC RegS | 1,2% | Etats Unis | Industrie |
| AZELIS FINANCE NV RegS | 1,2% | Belgique | Matériaux |

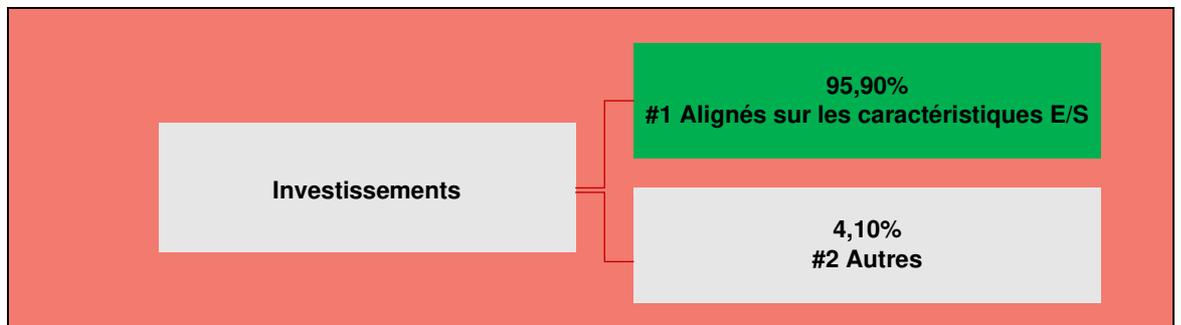
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **95,90%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **4,10%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,70% de liquidités ;
- 0,00% de produits dérivés ;
- 3,40% de valeurs ou titres ne disposant pas d'une note ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de liquidités et de produits dérivés et 25% maximum de valeurs ou titres ne disposant pas d'une note ESG.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| Ofi Invest High Yield 2029 | |
|-------------------------------|-------|
| Consommation discrétionnaire | 26,7% |
| Industrie | 15,2% |
| Services de communication | 12,5% |
| Matériaux | 10,1% |
| Immobilier | 8,7% |
| Soins de santé | 6,9% |
| Autre | 6,6% |
| Santé | 6,0% |
| Finance | 4,4% |
| Technologies de l'information | 1,5% |
| Pétrole et gaz | 1,3% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

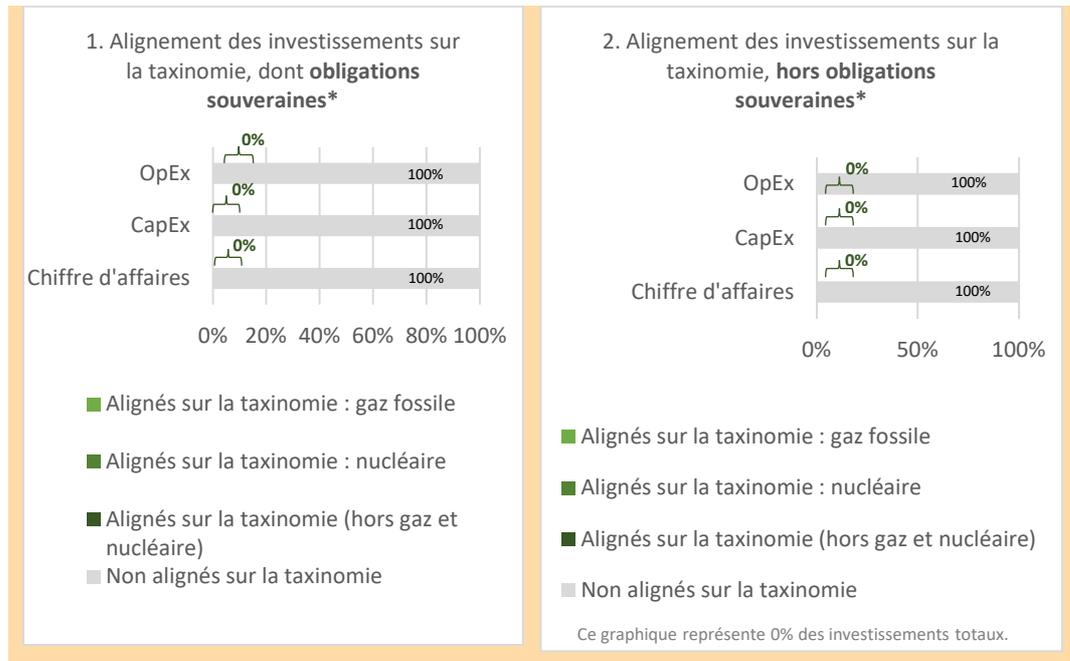
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements du Fonds Maître dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou titres ne disposant pas d'une note ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



OFI INVEST HIGH YIELD 2029

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

OFI INVEST HIGH YIELD 2029
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST HIGH YIELD 2029 relatifs à l'exercice de 10 mois et 24 jours clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 05/02/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2025.04.29 18:08:01 +0200

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|---|---------------------------|-----|
| Immobilisations corporelles nettes | - | - |
| Titres financiers | 347 559 063,89 | - |
| Actions et valeurs assimilées (A) | - | - |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations convertibles en actions (B) | - | - |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 324 587 330,38 | - |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 324 587 330,38 | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances (D) | - | - |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 22 971 733,51 | - |
| OPCVM | 22 971 733,51 | - |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Autres OPC et fonds d'investissements | - | - |
| Dépôts (F) | - | - |
| Instruments financiers à terme (G) | - | - |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Prêts (I) | - | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - | - |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 347 559 063,89 | - |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 2 187 400,37 | - |
| Comptes financiers | 13 464,26 | - |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*) | 2 200 864,63 | - |
| Total Actif I+II | 349 759 928,52 | - |

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

(1) Premier exercice

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|---------------------------|-----|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 327 863 185,63 | - |
| Report à nouveau sur revenu net | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - | - |
| Résultat net de l'exercice | 21 661 334,10 | - |
| Capitaux propres | 349 524 519,73 | - |
| Passifs de financement II (*) | - | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 349 524 519,73 | - |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Instruments financiers à terme (B) | - | - |
| Emprunts (C) | - | - |
| Autres passifs éligibles (D) | - | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D | - | - |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 235 408,79 | - |
| Concours bancaires | - | - |
| Sous-total autres passifs IV | 235 408,79 | - |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 349 759 928,52 | - |

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

(1) Premier exercice

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|---|---------------------------|----------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur actions | - | - |
| Produits sur obligations | 4 970 234,96 | - |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur des parts d'OPC | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Produits sur prêts et créances | - | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Autres produits financiers | 12 486,99 | - |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 4 982 721,95 | - |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Charges sur emprunts | - | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Charges sur passifs de financement | - | - |
| Autres charges financières | -752,35 | - |
| Sous-total Charges sur opérations financières | -752,35 | - |
| Total Revenus financiers nets (A) | 4 981 969,60 | - |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - | - |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges : | -1 150 906,18 | - |
| Frais de gestion de la société de gestion | -1 150 906,18 | - |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | - | - |
| Impôts et taxes | - | - |
| Autres charges | - | - |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -1 150 906,18 | - |
| Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B | 3 831 063,42 | - |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 3 676 560,21 | - |
| Sous-total Revenus nets I = C+D | 7 507 623,63 | - |

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|---------------------------|----------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus et moins-values réalisées | -3 387 738,15 | - |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -121 267,92 | - |
| Frais de recherche | - | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | -3 509 006,07 | - |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -10 177 368,22 | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F | -13 686 374,29 | - |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 11 718 558,64 | - |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G) | 11 718 558,64 | - |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 16 121 526,12 | - |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H | 27 840 084,76 | - |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | - | - |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | - | - |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K | - | - |
| Impôt sur le résultat V | - | - |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 21 661 334,10 | - |

(1) Premier exercice

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2029. Toutefois, dans la limite de 5% maximum de l'actif du Fonds, en cas de restructuration d'un titre à l'initiative de sa société émettrice qui conduirait à l'émission d'un nouveau titre, avec une nouvelle date de maturité postérieure au 30 juin 2030 le gérant pourra décider de conserver en portefeuille le titre issu de la Restructuration. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2029, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos).

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade), afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la duration seront gérées activement.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le profil de risque du Fonds varie dans le temps.

L'exposition du Fonds aux obligations et obligations convertibles diminuera en raison de l'arrivée à échéance des titres. A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds sera géré en monétaire et en référence aux taux moyen du marché monétaire en Euro (Eonia capitalisé, €ster). Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.

Toutefois, dans la limite de 5% maximum de l'actif du Fonds, en cas de restructuration d'un titre à l'initiative de sa société émettrice qui conduirait à l'émission d'un nouveau titre, avec une nouvelle date de maturité postérieure au 30 juin 2030 le gérant pourra décider de conserver en portefeuille le titre issu de la Restructuration.

En outre, le Fonds pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif net, sur les instruments financiers à terme français et étrangers ou négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, sans recherche de surexposition. Il pourra prendre des positions en vue de couvrir et d'exposer le portefeuille au risque de taux et en vue de couvrir le portefeuille aux risques de change et de crédit. Il négociera également des contrats de swap et/ou de change à terme afin de couvrir le portefeuille contre le risque de change avec toutefois un risque résiduel.

Par ailleurs, pendant la période de commercialisation et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme suit :

Le gérant pourra être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP. Par ailleurs, il pourra procéder aux arbitrages de titres nécessaires afin d'ajuster la notation ESG du portefeuille afin de rester à tout moment supérieur au score ESG de l'univers d'investissement.

Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera également autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | 05/02/2024 ⁽²⁾ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Actif net | | |
| en EUR | 349 524 519,73 | |
| Nombre de titres | | |
| Catégorie de parts A | 447 439,0000 | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 | 2 771 194,0000 | - |
| Catégorie de parts RC | 45 840,8341 | - |
| Catégorie de parts RD | 10,0000 | - |
| Catégorie de parts XL | - | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 | 10,0000 | - |
| Catégorie de parts RFC | 260,0000 | - |
| Valeur liquidative unitaire | | |
| Catégorie de parts A en EUR | 106,71 | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 en EUR | 107,12 | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | 106,83 | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | 106,13 ⁽³⁾ | - |
| Catégorie de parts XL en EUR | - ⁽⁴⁾ | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 en EUR | 101,04 ⁽⁵⁾ | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | 101,72 ⁽⁶⁾ | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | |
| Catégorie de parts A en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | - | - |
| Catégorie de parts XL en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | - | - |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes) | | |
| Catégorie de parts A en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | 1,95 | - |
| Catégorie de parts XL en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | |
| Catégorie de parts A en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | - | - |
| Catégorie de parts XL en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 en EUR | - | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | - | - |

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | 05/02/2024 ⁽²⁾ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Capitalisation unitaire | | |
| Catégorie de parts A en EUR | -2,22 | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 en EUR | -1,83 | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | -2,09 | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | -2,95 | - |
| Catégorie de parts XL en EUR | - | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 en EUR | 0,05 | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | 0,24 | - |

(1) Premier exercice

(2) Date de création

(3) La catégorie de parts RD a été créée le 12/03/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts XL a été supprimée le 11/07/2024.

(5) La catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie de parts RFC a été créée le 16/10/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 est le premier exercice du fonds d'une durée de 10 mois et 24 jours

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L211-1, III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Une fois la période de souscription terminée, un mécanisme de swing pricing sera mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Toutefois, comme indiqué précédemment, la SGP se laissant la possibilité de procéder avant l'échéance du Fonds à une reconduction de la stratégie d'investissement ou à une fusion absorption avec un autre OPCVM, ce mécanisme de SWING PRICING pourra être supprimé au moment de la mutation.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de rachats des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de rachat. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des coûts de transaction et des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde des rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en oeuvre.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,65% TTC pour les parts RFC
- 1,05% TTC pour les parts RC et RD
- 1,15% TTC pour les parts A
- 0,72% TTC pour les parts Afer High Yield 2029
- 0,30% TTC pour les parts Afer Génération High Yield 2029

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehmann) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Pour les parts RC, RFC et A :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts RD :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts AFER High Yield 2029 :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour les parts Afer Génération High Yield 2029 :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|---------------------------|----------|
| Capitaux propres début d'exercice | - | - |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 358 680 597,20 | - |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -21 196 693,46 | - |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 3 831 063,42 | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | -3 509 006,07 | - |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | 11 718 558,64 | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 349 524 519,73 | - |

(1) Premier exercice

Souscriptions rachats

| | |
|---|-------------------------------|
| Catégorie de parts A | |
| Parts émises | 453 058,0000 ⁽⁷⁾ |
| Parts rachetées | 5 619,0000 |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 | |
| Parts émises | 2 771 194,0000 ⁽⁸⁾ |
| Parts rachetées | - |
| Catégorie de parts RC | |
| Parts émises | 46 201,7361 ⁽⁹⁾ |
| Parts rachetées | 360,9020 |
| Catégorie de parts RD | |
| Parts émises | 10,0000 ⁽¹⁰⁾ |
| Parts rachetées | - |
| Catégorie de parts XL | |
| Parts émises | 20 000,0000 ⁽¹¹⁾ |
| Parts rachetées | 20 000,0000 |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 | |
| Parts émises | 10,0000 ⁽¹²⁾ |
| Parts rachetées | - |

Souscriptions rachats (suite)

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Catégorie de parts RFC | |
| Parts émises | 260,0000 ⁽¹³⁾ |
| Parts rachetées | - |

(7) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 05/02/2024.

(8) Le fonds et la catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 ont été créés le 05/02/2024.

(9) Le fonds et la catégorie de parts RC ont été créés le 05/02/2024.

(10) La catégorie de parts RD a été créée le 12/03/2024.

(11) La catégorie de parts XL a été supprimée le 11/07/2024.

(12) La catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 a été créée le 15/11/2024.

(13) La catégorie de parts RFC a été créée le 16/10/2024.

Commissions

| | |
|---|------|
| Catégorie de parts A | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts RC | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts RD | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts XL | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts RFC | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR001400M5Z5 - OFI INVEST HIGH YIELD 2029 A

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

FR001400NGV5 - OFI INVEST HIGH YIELD 2029 AFER HIGH YIELD 2029

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation et/ou Distribution |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

Caractéristiques des différentes catégories de parts (suite)

FR001400M5X0 - OFI INVEST HIGH YIELD 2029 RC

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

FR001400M5Y8 - OFI INVEST HIGH YIELD 2029 RD

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Distribution |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

FR001400RY13 - OFI INVEST HIGH YIELD 2029 AFER GENERATION HIGH YIELD 2029

| | | | |
|---------------------|-----|--|----------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation |

FR001400M691 - OFI INVEST HIGH YIELD 2029 RFC

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

| Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | +/- | +/- | +/- |
|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Actif | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Futures | - | NA | NA | NA |
| Options | - | NA | NA | NA |
| Swaps | - | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | - | NA | NA | NA |
| Total | - | NA | NA | NA |

Exposition sur le marché des obligations convertibles

| Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|---|-------------------|--|---------------|---------|------------------------------------|-------------|
| | | < 1 an | 1 < X < 5 ans | > 5 ans | < 0,6 | 0,6 < X < 1 |
| Total | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux | |
|---|-------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------------|-----|
| | | | | | | +/- |
| Actif | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - |
| Obligations | 324 587 | 319 325 | 5 262 | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 13 | - | - | - | - | 13 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|---|-------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------|---|
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | - | - | - | - |
| Options | NA | - | - | - | - |
| Swaps | NA | - | - | - | - |
| Autres instruments | NA | - | - | - | - |
| Total | NA | 319 325 | 5 262 | - | 13 |

| Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- | >5 ans +/- |
|--|-----------------|--------------------|----------------|----------------|---------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | 7 980 | 281 716 | 34 892 |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 13 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | - |
| Options | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - | - |
| Total | 13 | - | 7 980 | 281 716 | 34 892 |

Exposition directe sur le marché des devises

| Ventilation par devise | | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Montants exprimés en milliers | +/ - | +/ - | +/ - | +/ - | +/ - |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | - | - | - | - | - |
| Devises à livrer | - | - | - | - | - |
| Futures options swap | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit

| Ventilation par la notation des investissements | | | |
|--|--------------------------|------------------------------|-------------------|
| Montants exprimés en milliers | Investment Grade +/ - | Non Investment Grade +/ - | Non notés +/ - |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 64 436 | 255 178 | 4 973 |
| Titres de créances | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

| Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers | Investment Grade +/- | Non Investment Grade +/- | Non notés +/- |
|---|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | - |
| Solde net | 64 436 | 255 178 | 4 973 |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|---|---|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | - | |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | - | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | |
| Titres financiers empruntés | - | |
| Titres reçus en garantie | - | |
| Titres financiers donnés en pension | - | |
| Créances | - | |
| Collatéral espèces | - | |
| Dépôt de garantie espèces versé | - | |
| Comptes financiers | 13 | |
| <i>Société Générale</i> | 13 | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | | - |
| Dettes | | - |
| Collatéral espèces | | - |
| Concours bancaires | | - |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination du Fonds | | Orientation des placements / style de gestion | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition exprimé en milliers |
|-------------------------------|---------------------------------------|--|---|-------------------------|---|
| Société de gestion | Pays de domiciliation du fonds | | | | |
| FR0000008997 OFI INVEST AM | OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France | | Monétaire | EUR | 22 972 |
| Total | | | | | 22 972 |

Créances et Dettes

| Ventilation par nature | 31/12/2024 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------|
| Créances | |
| Coupons à recevoir | 131 125,00 |
| Souscriptions à recevoir | 2 056 275,37 |
| Total créances | 2 187 400,37 |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -226 685,99 |
| Provision commission de mouvement | -8 722,80 |
| Total dettes | -235 408,79 |
| Total | 1 951 991,58 |

(1) Premier exercice

Frais de gestion

| | |
|--|----------------------|
| Catégorie de parts A | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,15 ⁽¹⁴⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,72 ⁽¹⁵⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts RC | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 ⁽¹⁶⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts RD | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,03 ⁽¹⁷⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Frais de gestion (suite)

| | |
|---|----------------------|
| Catégorie de parts XL | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,35 ⁽¹⁸⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,30 ⁽¹⁹⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts RFC | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,60 ⁽²⁰⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

(14) Le fonds et la catégorie de parts A ayant été créés le 05/02/2024, le taux présenté a été annualisé.

(15) Le fonds et la catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 ayant été créés le 05/02/2024, le taux présenté a été annualisé.

(16) Le fonds et la catégorie de parts RC ayant été créés le 05/02/2024, le taux présenté a été annualisé.

(17) La catégorie de parts RD ayant été créée le 12/03/2024, le taux présenté a été annualisé.

(18) La catégorie de parts XL ayant été supprimée le 11/07/2024, le taux présenté a été annualisé.

(19) La catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

(20) La catégorie de parts RFC ayant été créée le 16/10/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------|
| Garanties reçues | - |
| dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Garanties données | - |
| dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors bilan | - |
| Total | - |

(1) Premier exercice

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-----------------------------|----------|----------|----------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FRO000008997 | OFI INVEST ESG LIQUIDITES D | 4 939,00 | 4 651,09 | 22 971 733,51 |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|----------------------------------|-----|
| Catégorie de parts A | | |
| Revenus nets | 877 424,44⁽²¹⁾ | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 877 424,44 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 877 424,44 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 877 424,44 | - |
| Total | 877 424,44 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|------------------------------------|-----|
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 | | |
| Revenus nets | 6 534 228,53⁽²²⁾ | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 6 534 228,53 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 6 534 228,53 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 6 534 228,53 | - |
| Total | 6 534 228,53 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 2 771 194,0000 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |
| Catégorie de parts RC | | |
| Revenus nets | 95 806,18⁽²³⁾ | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 95 806,18 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 95 806,18 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 95 806,18 | - |
| Total | 95 806,18 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|---------------------------|-----|
| Catégorie de parts RD | | |
| Revenus nets | 19,58 ⁽²⁴⁾ | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 19,58 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 19,58 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | 19,50 | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,08 | - |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 19,58 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 10,0000 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 1,95 | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |
| Catégorie de parts XL | | |
| Revenus nets | _(25) | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | - | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | - | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | - | - |
| Total | - | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|------------------------------|-----|
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 | | |
| Revenus nets | 2,38⁽²⁶⁾ | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 2,38 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 2,38 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 2,38 | - |
| Total | 2,38 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |
| Catégorie de parts RFC | | |
| Revenus nets | 142,52⁽²⁷⁾ | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 142,52 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 142,52 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 142,52 | - |
| Total | 142,52 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|--|---------------------------|-----|
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

(1) Premier exercice

(21) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 05/02/2024.

(22) Le fonds et la catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 ont été créés le 05/02/2024.

(23) Le fonds et la catégorie de parts RC ont été créés le 05/02/2024.

(24) La catégorie de parts RD a été créée le 12/03/2024.

(25) La catégorie de parts XL a été supprimée le 11/07/2024.

(26) La catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 a été créée le 15/11/2024.

(27) La catégorie de parts RFC a été créée le 16/10/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|---|--------------------------------------|-----|
| Catégorie de parts A | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -1 874 769,24⁽²⁸⁾ | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -1 874 769,24 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -1 874 769,24 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | -1 874 769,24 | - |
| Total | -1 874 769,24 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 447 439,0000 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -11 619 437,85⁽²⁹⁾ | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -11 619 437,85 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -11 619 437,85 | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|---|-----------------------------------|----------|
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | -11 619 437,85 | - |
| Total | -11 619 437,85 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 2 771 194,0000 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts RC | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -192 055,69⁽³⁰⁾ | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -192 055,69 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -192 055,69 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | -192 055,69 | - |
| Total | -192 055,69 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 45 840,8341 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts RD | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -29,59⁽³¹⁾ | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -29,59 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -29,59 | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|---|-----------------------------|----------|
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | -29,59 | - |
| Total | -29,59 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 10,0000 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts XL | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -(32) | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | - | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | - | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | - | - |
| Total | - | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -1,81⁽³³⁾ | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -1,81 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -1,81 | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

| | 31/12/2024 ⁽¹⁾ | N/A |
|---|------------------------------|----------|
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | -1,81 | - |
| Total | -1,81 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts RFC | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -80,11⁽³⁴⁾ | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | -80,11 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -80,11 | - |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | -80,11 | - |
| Total | -80,11 | - |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 260,0000 | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |

(1) Premier exercice

(28) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 05/02/2024.

(29) Le fonds et la catégorie de parts AFER HIGH YIELD 2029 ont été créés le 05/02/2024.

(30) Le fonds et la catégorie de parts RC ont été créés le 05/02/2024.

(31) La catégorie de parts RD a été créée le 12/03/2024.

(32) La catégorie de parts XL a été supprimée le 11/07/2024.

(33) La catégorie de parts AFER GENERATION HIGH YIELD 2029 a été créée le 15/11/2024.

(34) La catégorie de parts RFC a été créée le 16/10/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles nettes | | | | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | | | | - | - |
| <i>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations convertibles en actions | | | | - | - |
| <i>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | 324 587 330,38 | 92,87 |
| <i>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | 324 587 330,38 | 92,87 |
| AIR FRANCE KLM 4.625% 23/05/2029 | Transport | EUR | 500 000,00 | 529 665,14 | 0,15 |
| AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028 | Transport | EUR | 2 800 000,00 | 3 291 329,42 | 0,94 |
| AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1.125% 11/01/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 880 000,00 | 2 655 314,20 | 0,76 |
| ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030 | Finance/Assurance | EUR | 4 319 000,00 | 4 775 359,94 | 1,37 |
| ALSTRIA OFFICE REIT AG 1.50% 15/11/2027 | Immobilier | EUR | 4 400 000,00 | 3 965 208,27 | 1,13 |
| AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029 | Admin. privée | EUR | 3 900 000,00 | 4 254 286,29 | 1,22 |
| AROUNDTOWN SA 1.45% 09/07/2028 | Immobilier | EUR | 3 100 000,00 | 2 900 146,82 | 0,83 |
| AROUNDTOWN SA 4.80% 16/07/2029 | Immobilier | EUR | 1 700 000,00 | 1 800 347,04 | 0,52 |
| AUTOSTRAD PER L ITALIA 1.875% 26/09/2029 | Transport | EUR | 1 102 000,00 | 1 042 861,85 | 0,30 |
| AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028 | Finance/Assurance | EUR | 3 459 000,00 | 3 521 792,38 | 1,01 |
| AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029 | Finance/Assurance | EUR | 4 034 000,00 | 4 332 905,95 | 1,24 |
| AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028 | Finance/Assurance | EUR | 4 117 000,00 | 4 326 884,66 | 1,24 |
| BEL SA 4.375% 11/04/2029 | Manufacture | EUR | 1 600 000,00 | 1 689 493,48 | 0,48 |
| BELDEN INC 3.875% 15/03/2028 | Manufacture | EUR | 3 302 000,00 | 3 354 056,03 | 0,96 |
| BELRON UK FINANCE PLC 4.625% 15/10/2029 | Finance/Assurance | EUR | 3 533 000,00 | 3 658 918,64 | 1,05 |
| BENTELER INTERNATIONAL A 9.375% 15/05/2028 | Manufacture | EUR | 3 860 000,00 | 4 130 392,68 | 1,18 |
| BNP PARIBAS VAR 19/01/2030 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 359 460,57 | 0,10 |
| BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029 | Admin. privée | EUR | 4 190 000,00 | 4 494 815,52 | 1,29 |
| CECONOMY AG 6.25% 15/07/2029 | Commerce | EUR | 4 196 000,00 | 4 346 972,08 | 1,24 |
| CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028 | IT/Communication | EUR | 400 000,00 | 382 963,62 | 0,11 |
| CIE PLASTIC OMNIUM SE 13/03/2029 | Manufacture | EUR | 4 000 000,00 | 4 287 776,99 | 1,23 |
| COMMERZBANK AG VAR 18/01/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 300 000,00 | 1 449 863,47 | 0,41 |
| COTY INC 5.75% 15/09/2028 | Manufacture | EUR | 3 013 000,00 | 3 197 606,51 | 0,91 |
| CPI PROPERTY GROUP SA 7% 07/05/2029 | Immobilier | EUR | 3 737 000,00 | 4 154 756,16 | 1,19 |
| CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028 | Finance/Assurance | EUR | 1 877 000,00 | 1 994 775,49 | 0,57 |
| CTP NV 1.25% 21/06/2029 | Immobilier | EUR | 2 158 000,00 | 1 983 336,51 | 0,57 |
| DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029 | Finance/Assurance | EUR | 4 445 000,00 | 4 334 416,13 | 1,24 |
| DANSKE BANK A S VAR 21/06/2030 | Finance/Assurance | EUR | 450 000,00 | 491 772,08 | 0,14 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| DERICHEBO 2.25% 15/07/2028 | Eau/Déchets | EUR | 2 997 000,00 | 2 910 506,58 | 0,83 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11/02/2028 | Transport | EUR | 700 000,00 | 734 785,87 | 0,21 |
| DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028 | Manufacture | EUR | 4 585 000,00 | 4 222 144,36 | 1,21 |
| DUFREY ONE BV 3.375% 15/04/2028 | Finance/Assurance | EUR | 3 012 000,00 | 3 021 856,77 | 0,86 |
| ELIS SA 1.625% 03/04/2028 | Autres services | EUR | 500 000,00 | 482 221,58 | 0,14 |
| ELO SACA 6% 22/03/2029 | Commerce | EUR | 3 700 000,00 | 3 327 698,90 | 0,95 |
| EUROFINS SCIENTIFIC SE 4% 06/07/2029 | Science/Technologie | EUR | 2 260 000,00 | 2 345 531,09 | 0,67 |
| EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029 | IT/Communication | EUR | 4 107 000,00 | 3 980 398,07 | 1,14 |
| FASTIGHETS AB BALDER 1.0% 20/01/2029 | Finance/Assurance | EUR | 3 289 000,00 | 2 993 961,96 | 0,86 |
| FAURECIA 3.75% 15/06/2028 | Manufacture | EUR | 4 037 000,00 | 3 944 815,11 | 1,13 |
| FLUTTER TREASURY DAC 5% 29/04/2029 | Culture | EUR | 3 389 000,00 | 3 570 187,24 | 1,02 |
| FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029 | Commerce | EUR | 4 122 000,00 | 4 393 694,76 | 1,26 |
| GRAND CITY PROPERTIES SA 0.125% 11/01/2028 | Immobilier | EUR | 1 900 000,00 | 1 731 551,09 | 0,50 |
| GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030 | Manufacture | EUR | 3 896 000,00 | 4 204 368,40 | 1,20 |
| HAPAG LLOYD AG 2.5% 15/04/2028 | Transport | EUR | 1 922 000,00 | 1 883 861,11 | 0,54 |
| HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.75% 06/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 4 826 000,00 | 4 196 039,08 | 1,20 |
| HOLDING D INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SAS 0.625% 16/09/2028 | Finance/Assurance | EUR | 4 453 000,00 | 3 960 259,69 | 1,13 |
| IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028 | Manufacture | EUR | 4 221 530,00 | 4 511 872,76 | 1,29 |
| ILIAD SA 5.625% 15/02/2030 | IT/Communication | EUR | 3 800 000,00 | 4 287 317,30 | 1,23 |
| IMERYS SA 4.75% 29/11/2029 | Mines | EUR | 1 600 000,00 | 1 692 375,67 | 0,48 |
| ING GROEP NV VAR 01/02/2030 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 356 328,77 | 0,10 |
| INTERNATIONAL GAME TECH 2.375% 15/04/2028 | Culture | EUR | 1 792 000,00 | 1 747 299,42 | 0,50 |
| INTL CONSOLIDATED AIRLIN 3.75% 25/03/2029 | Transport | EUR | 1 200 000,00 | 1 255 629,70 | 0,36 |
| IQVIA INC 2.25% 15/01/2028 | Science/Technologie | EUR | 2 507 000,00 | 2 441 015,76 | 0,70 |
| ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029 | Commerce | EUR | 4 300 000,00 | 4 701 246,55 | 1,35 |
| JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/07/2028 | Manufacture | EUR | 3 509 000,00 | 3 618 525,04 | 1,04 |
| KS AG 4.25% 19/06/2029 | Manufacture | EUR | 2 500 000,00 | 2 611 911,99 | 0,75 |
| LA BANQUE POSTALE 4.375% 17/01/2030 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 758 251,55 | 0,22 |
| LOARRE INVESTMENTS CARL 6.5% 15/05/2029 | Finance/Assurance | EUR | 3 746 000,00 | 3 905 117,59 | 1,12 |
| LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027 | Finance/Assurance | EUR | 3 960 000,00 | 4 014 608,40 | 1,15 |
| LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028 | Culture | EUR | 3 937 000,00 | 4 167 091,40 | 1,19 |
| LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029 | Admin. privée | EUR | 4 037 000,00 | 4 272 912,19 | 1,22 |
| MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028 | Manufacture | EUR | 4 500 000,00 | 4 016 817,12 | 1,15 |
| METLEN ENERGY & METALS 4% 17/10/2029 | Manufacture | EUR | 3 699 000,00 | 3 810 332,30 | 1,09 |
| MUNDYS SPA 4.75% 24/01/2029 | Transport | EUR | 2 368 000,00 | 2 588 187,51 | 0,74 |
| NEXANS SA 4.25% 11/03/2030 | Manufacture | EUR | 1 800 000,00 | 1 905 603,53 | 0,55 |
| NEXI SPA 2.125% 30/04/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 375 000,00 | 2 274 843,28 | 0,65 |
| NISSAN MOTOR CO 3.201% 17/09/2028 | Manufacture | EUR | 2 688 000,00 | 2 671 607,10 | 0,76 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028 | Finance/Assurance | EUR | 3 324 000,00 | 3 232 146,80 | 0,92 |
| OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029 | Manufacture | EUR | 4 362 000,00 | 4 480 370,14 | 1,28 |
| OPTICS BIDCO SPA 1.625% 18/01/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 743 000,00 | 2 564 103,79 | 0,73 |
| ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028 | Manufacture | EUR | 3 619 000,00 | 3 543 946,46 | 1,01 |
| PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028 | Finance/Assurance | EUR | 672 000,00 | 673 317,87 | 0,19 |
| PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029 | Finance/Assurance | EUR | 3 496 000,00 | 3 747 830,48 | 1,07 |
| PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 063 000,00 | 2 349 471,85 | 0,67 |
| PHOENIX PIB DUTCH FINANC 4.875% 10/07/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 900 000,00 | 3 098 593,19 | 0,89 |
| PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028 | Culture | EUR | 4 328 000,00 | 4 498 256,62 | 1,29 |
| PROGROUPAG 5.125% 12/04/2029 | Manufacture | EUR | 4 276 000,00 | 4 260 875,26 | 1,22 |
| Q PARK HOLDING I BV 5.125% 01/03/2029 | Transport | EUR | 3 898 000,00 | 4 098 884,40 | 1,17 |
| RENAULT SA 2.5% 01/04/2028 | Manufacture | EUR | 1 000 000,00 | 994 862,60 | 0,28 |
| REXEL SA 2.125% 15/12/2028 | Commerce | EUR | 2 364 000,00 | 2 260 131,75 | 0,65 |
| ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028 | Manufacture | EUR | 450 000,00 | 436 653,18 | 0,12 |
| SAGAX AB 4.375% 29/05/2030 | Immobilier | EUR | 1 570 000,00 | 1 674 483,50 | 0,48 |
| SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 4 239 000,00 | 4 599 299,90 | 1,32 |
| SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028 | Manufacture | EUR | 3 645 000,00 | 3 669 476,18 | 1,05 |
| SCHAEFFLER AG 3.375% 12/10/2028 | Manufacture | EUR | 3 400 000,00 | 3 367 919,84 | 0,96 |
| SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028 | Eau/Déchets | EUR | 3 050 000,00 | 2 876 106,02 | 0,82 |
| SES SA 3.5% 14/01/2029 | IT/Communication | EUR | 2 752 000,00 | 2 780 588,02 | 0,80 |
| SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028 | Manufacture | EUR | 3 870 000,00 | 3 739 000,50 | 1,07 |
| SOCIETE GENERALE 1.25% 12/06/2030 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 535 776,33 | 0,15 |
| SOFTBANK GROUP CORP 3.375% 06/07/2029 | IT/Communication | EUR | 2 607 000,00 | 2 568 676,75 | 0,73 |
| SOFTBANK GROUP CORP 5.375% 08/01/2029 | IT/Communication | EUR | 2 692 000,00 | 2 862 426,41 | 0,82 |
| SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029 | Manufacture | EUR | 4 155 000,00 | 4 403 579,22 | 1,26 |
| SYNTHOS SA 2.5% 07/06/2028 | Manufacture | EUR | 4 147 000,00 | 3 839 605,93 | 1,10 |
| TDC NET AS 5.18% 02/08/2029 | IT/Communication | EUR | 3 048 000,00 | 3 260 234,24 | 0,93 |
| TELECOM ITALIA 1.625% 18/01/2029 | IT/Communication | EUR | 2 697 000,00 | 2 580 095,88 | 0,74 |
| TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 5.375% 29/05/2028 | Manufacture | EUR | 1 557 000,00 | 1 715 549,31 | 0,49 |
| TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028 | Finance/Assurance | EUR | 3 000 000,00 | 3 033 686,09 | 0,87 |
| TELEPERFORMANCE SE 3.75% 24/06/2029 | Science/Technologie | EUR | 2 200 000,00 | 2 263 379,29 | 0,65 |
| TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028 | Finance/Assurance | EUR | 4 202 000,00 | 4 446 629,94 | 1,27 |
| TEVA PHARMACEUTICAL INDU 4.375% 09/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 3 807 000,00 | 3 927 424,93 | 1,12 |
| UBS GROUP AG VAR 15/06/2030 | Finance/Assurance | EUR | 250 000,00 | 255 021,13 | 0,07 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 1.50% 29/05/2029 | Immobilier | EUR | 550 000,00 | 517 500,50 | 0,15 |
| UPCB FINNACE VII 3.625% 15/06/2029 | Finance/Assurance | EUR | 2 582 000,00 | 2 611 219,63 | 0,75 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| VALEO SA 1% 03/08/2028 | Manufacture | EUR | 400 000,00 | 363 820,71 | 0,10 |
| VALEO SE 4.5% 11/04/2030 | Manufacture | EUR | 3 800 000,00 | 3 926 227,67 | 1,12 |
| VF CORP 4.25% 07/03/2029 | Manufacture | EUR | 3 534 000,00 | 3 662 688,43 | 1,05 |
| VGP NV 1.5% 08/04/2029 | Immobilier | EUR | 3 400 000,00 | 3 143 184,03 | 0,90 |
| VILMORIN ET COMP 1.375% 26/03/2028 | Agriculture | EUR | 3 600 000,00 | 3 283 671,45 | 0,94 |
| VOLVO CAR AB 4.25% 31/05/2028 | Manufacture | EUR | 1 863 000,00 | 1 952 474,53 | 0,56 |
| VONOVIA SE 0.625% 14/12/2029 | Immobilier | EUR | 1 500 000,00 | 1 324 398,70 | 0,38 |
| WERFEN SA SPAIN 4.25% 03/05/2030 | Manufacture | EUR | 1 300 000,00 | 1 385 003,62 | 0,40 |
| ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029 | Finance/Assurance | EUR | 4 245 000,00 | 4 663 380,22 | 1,33 |
| ZF EUROPE FINANCE BV 3% 23/10/2029 | Finance/Assurance | EUR | 4 300 000,00 | 3 895 102,58 | 1,11 |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Titres de créances | | | | - | - |
| <i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | | 22 971 733,51 | 6,57 |
| <i>OPCVM</i> | | | | 22 971 733,51 | 6,57 |
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES D | Finance/Assurance | EUR | 4 939,00 | 22 971 733,51 | 6,57 |
| <i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i> | | | | - | - |
| <i>Autres OPC et fonds d'investissements</i> | | | | - | - |
| Dépôts | | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers empruntés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers donnés en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Autres opérations temporaires</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations de cession sur instruments financiers</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations temporaires sur titres financiers</i> | | | | - | - |
| Prêts | | | | - | - |
| Emprunts | | | | - | - |
| Autres actifs éligibles | | | | - | - |
| Autres passifs éligibles | | | | - | - |
| Total | | | | 347 559 063,89 | 99,44 |

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | - | | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | - | | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 347 559 063,89 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | - |
| Total instruments financiers à terme - actions | - |
| Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts | - |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | - |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Appels de marge | - |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 2 200 864,63 |
| Autres passifs (-) | -235 408,79 |
| Passifs de financement (-) | - |
| Total = actif net | 349 524 519,73 |